Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260302-1402032026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation : 20 février 2026	
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

--*-*-*-*-*-*

14) CONSULTASSUR : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ETUDE POUR L'AUDIT ET L'ASSISTANCE A L'ORGANISATION D'UN APPEL A CONCURRENCE DANS LE CADRE D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance de la collectivité arrivant à échéance en 2026, il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Monsieur le Maire propose de travailler avec la SAS Consultassur pour la mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence sur le poste « assurances » afin d'optimiser les couvertures, la gestion et le coût des contrats relatifs aux risques suivants : dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique de la collectivité, des agents et des élus, risques statutaires. Cet appel à concurrence est nécessaire pour respecter la règlementation applicable, le Code de la Commande Publique mais aussi le Code de l'Assurance.

Pendant toute la durée de l'intervention, la collectivité mettra à disposition du consultant toute information que celui-ci jugera nécessaire à la réalisation de la mission confiée.

Les dates et délais d'exécution prévus par la convention sont les suivants :

J0	Mise en place de la mission et visite technique	1er trimestre 2026
J1	Tableaux d'audit, texte annonce et DCE	J0 + 4 semaines
J2	Remise des offres par les concurrents	J1 + 6 à 8 semaines
J3	Rapport d'analyse et classement des offres	J2 + 4 semaines
J4	Prise d'effet des nouveaux contrats	01/01/2027

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260302-1402032026-DE

Le coût de la convention est fixé à 1 900.00 euros hors taxes.
Les frais de déplacement seront payés sur présentation d'une facture Les indemnités kilométriques (base 08.85 € HT par kilomètre) étant indexées sur le dernier indice IPC – Prix moyen à la consommation du litre de gasoil publié par l'INSEE, l'indice de base étant celui publié à la date de signature de la convention. En cas de déplacement commun avec une autre collectivité, les frais seront partagés.
Les travaux et interventions qui pourraient être effectués en supplément à la demande de la collectivité feront l'objet d'une facturation complémentaire au taux horaire hors TVA correspondant à 0.75 fois l'indice Syntec en vigueur (base 06/2025 319.60) et seront payés sur présentation d'une facture comportant la date et la nature des travaux exécutés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention pour cette mission avec Consultassur.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT